



La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au cœur du Cantal entre le Puy Mary et la Chataigneraie Cantalienne, sur près de 490 km², est composée de 312 agents et salariés qui rayonnent sur 25 communes et sont au service de 56 066 habitants

Et si vous deveniez cantaliens ? Direction le centre de la France, pour un département réputé pour sa qualité de vie, sa gastronomie, son offre culturelle, ses sports de pleine nature, son ambiance conviviale, ses festivals et son charme architectural - <https://www.iaurillac.com/fr/>

Composé de 312 agents et ancrée dans une tradition d'un fonctionnement en régie, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est structurée afin de garantir son efficacité tout en conservant une organisation qui permet un management de proximité. La collectivité gère de nombreuses compétences (Grand cycle de l'Eau, Environnement, Grands équipements sportifs, Transports, Développement économique,...). Pour plus de renseignements vous pouvez consulter notre site <https://www.caba.fr/fr/>

Inscrit dans un projet de territoire 2021 – 2026, le développement économique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie durable sont les 3 priorités stratégiques qui structurent le développement des 25 Communes du Bassin d'Aurillac pour les futures années.

C'est dans ce cadre que la collectivité recherche pour son service Développement Territorial :

Charge(é) de projet « Petites Villes de Demain »

Catégorie : A

Nature du contrat : contrat de projet de 2 ans (renouvelable)

Poste à Temps Complet

Poste ouvrant droit à la NBI : oui non

Lieu d'affectation : Siège de la CABA

Diplôme minimum attendu : BAC+2

Date limite de candidature : 10 avril 2023

● Les missions du service et du poste

Mission(s) du service et du poste :

Le service Développement territorial de la CABA est chargé du déploiement – appui à la définition et mise en œuvre - de 4 politiques de l'intercommunalité :

- le développement économique ;
- l'enseignement supérieur ;
- la politique de contractualisation avec les différents partenaires et financeurs ;
- l'appui au développement territorial et communal.

Ces compétences recouvrent potentiellement un champ étendu de missions : analyse des enjeux locaux, recommandations stratégiques pour la mise en œuvre des politiques de l'intercommunalité ou du territoire dans les domaines concernés, appui à l'émergence et gestion de projets en lien avec les compétences internes de la collectivité et ses différents partenaires, animation territoriale.

La(les) mission(s) du poste :

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et 7 de ses communes, pôles relais ou d'appui du territoire, ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de demain, avec la signature d'une convention d'adhésion en septembre 2021. Les 7 communes bénéficiant du programme sont Jussac, Naucelles, Saint Paul des Landes, Saint Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac.

Cette démarche de transformation à moyen et long terme vise le renforcement des fonctions de centralité de ces petites villes au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une double trajectoire de coopération renforcée à l'échelle des sous-bassins de vie et de transition écologique.

La convention cadre Petites Villes de demain, comprenant le diagnostic du territoire, ses enjeux, les orientations stratégiques du programme de dynamisation de ces 7 petites villes, les périmètres d'intervention prioritaires et le plan d'actions à engager sur la durée du programme 2023-2026, doit être signée en juin 2023. Elle sera complétée dans le même délai par une convention chapeau, valant Opération de Revitalisation de Territoire multi-sites sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et permettant l'articulation avec le programme Action Cœur de Ville qui concerne le cœur urbain constitué des communes d'Aurillac et Arpajon sur Cère.

En appui des communes concernées et de l'EPCI et en lien étroit avec les différents partenaires, le(a) chef(e) de projet assure le pilotage et l'animation du programme « Petites Villes de Demain », dans sa double dimension stratégique et opérationnelle.

Dans ce cadre, le(a) chef(e) de projet est plus spécifiquement chargé(e), sur les 2 prochaines années :

- de piloter la stratégie de dynamisation intégrée 2023-2026 qui sera finalisée via la convention cadre PVD en juin 2023 ;
- de coordonner les éventuelles actualisations de cette stratégie et leur formalisation par avenant, en cohérence avec les ambitions du programme, le projet global du territoire de l'intercommunalité et les politiques portées par le bloc local ;
- d'appuyer la mise en œuvre et le suivi des actions qui seront retenues dans la convention cadre PVD en juin 2023 ou ajoutées ultérieurement, en intervenant auprès des communes et en lien étroit avec les services de l'intercommunalité qui pourraient être concernés par les projets. En fonction de la nature et de la maturité de l'action, l'appui pourra concerner l'ingénierie du projet, la définition, la recherche de financement, la mise en œuvre, le suivi ou son évaluation ;
- d'animer le programme PVD en lien étroit avec les parties signataires, les partenaires opérationnels ou financiers (publics, associatifs ou privés) ;
- de faciliter l'articulation entre les programmes PVD et Action Cœur de Ville, conformément aux termes et engagements qui seront définis dans la convention chapeau ;
- de participer et nourrir les échanges formalisés dans le cadre du réseau PVD au niveau départemental ou national.

Date limite de candidature : 10 avril 2023

• Les relations hiérarchiques du poste

Poste du responsable hiérarchique direct : Responsable du service Développement Territorial

Responsabilités d'encadrement liées au poste de l'agent : Oui Non

• Les activités du poste

Les activités du poste

S'approprier et piloter le projet de dynamisation « Petites Villes de demain »

S'approprier la stratégie du programme PVD - diagnostic, enjeux, orientations stratégiques transverses ou spécifiques - et son articulation avec les documents cadre existants [SCoT, PLUi-H, PCAET, CRTE, Projet de territoire], et les projets structurants sur le territoire

Suivre et évaluer cette stratégie intégrée, au regard des objectifs de renforcement des différentes fonctions de centralité qu'elle porte : habitat, commerces-services et activités, mobilités, espaces et équipements publics, tourisme, culture, numérique, participation citoyenne, transition écologique...

Coordonner les ajustements éventuels et formaliser les documents contractuels correspondants

Animer les instances et groupes de travail du programme PVD

Piloter la mise en œuvre du programme opérationnel

Accompagner les communes et l'EPCI dans la mise en œuvre des projets qui auront été inscrits en 2023 ou ajoutés ultérieurement dans le plan d'actions PVD

Appuyer la mobilisation des financements et des partenariats nécessaires à la réalisation des projets

Assurer la transversalité avec les services et collectivités concernés par les projets

Appuyer l'émergence et la définition de projets complémentaires qui s'avèreraient nécessaires ou opportuns

Animer le réseau des partenaires

Informier, associer et fédérer les différents acteurs privés et publics impliqués dans programme.

Appuyer les communes pour mettre en œuvre des actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux.

Participer aux différents réseaux et notamment au réseau national « Petites Villes de Demain » (rencontres et échange d'expériences, partage de bonnes pratiques entre acteurs ...)

Les activités secondaires / ponctuelles :

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques entre communes

Mobiliser les services ressources nécessaires si besoin (services marchés, finances notamment)

• Les compétences attendues du poste

Les qualifications requises et formations indispensables à l'exercice du poste

Formation supérieure dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de l'urbanisme, des politiques publiques ou du développement local.

Expérience dans l'élaboration et la conduite de projets à l'échelle communale et intercommunale

Maîtrise des outils bureautiques Pack Office (Word, Power Point, Excel)

Permis B

Les compétences et techniques requises	Niveau d'exigence attendue		
	1 Base	2 Maîtrise	3 Expertise
Les savoirs / connaissances théoriques :			
Connaissance de l'environnement territorial, du fonctionnement des collectivités locales et des processus décisionnels associés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissance du cadre réglementaire des politiques publiques d'aménagement et de développement local, et des méthodologies d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, des stratégies d'attractivité territoriale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissance des méthodologies d'analyse, de diagnostic et de conduite de projets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les savoir-faire / connaissances pratiques :			
Compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire et ses différentes composantes : habitat, urbanisme, développement économique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation d'une démarche transverse, partenariale, en réseau (élus, partenaires, financeurs) et participative	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacités d'analyse, de synthèse et de communication orale et écrite	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les savoir-être professionnels (attitudes, comportements):			
Autonomie, capacité à rendre-compte, organisation et disponibilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aptitude à travailler en mode projet et en transversalité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réactivité et agilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• L'environnement du poste

Indications des spécificités du poste :

Contraintes particulières : réunions possibles en fin de journée – déplacements fréquents dans les communes.

Mode d'organisation du travail :

Travail en équipe : Oui Non Nature principale du poste : Sédentaire Catégorie Active

Gestion des temps (horaires de travail, cycle de travail, ...) : 36 heures hebdomadaires sur 4,5 ou 5 jours.

Déplacements (nature et fréquence) :

Nature : CABA Hors CABA (à préciser si fréquent) :

Fréquence : Journalière Hebdomadaire Autre (à préciser) :

Ordre de mission permanent : oui non Périmètre :

Moyens mis à disposition : Ordinateur portable, voiture de service pour les déplacements hors trajet domicile – travail, prise en charge partielle des frais d'abonnement transport en commun ou de location de vélo.

Obligations en matière de sécurité (port des EPI...) : non concerné

Risques professionnels : non concerné

- Les relations transverses

En interne :

Services et élus communautaires en fonction des thématiques des projets
Services ressources (Marchés, Finances)

En externe :

Elus et les services des communes
Ensemble des partenaires du projet
Elus et services en charge du programme Action Cœur de Ville des communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Merci de contacter le service RH ou Marie Besson, responsable du service Développement Territorial (04 71 46 48 77 | m.besson@caba.fr) ou Nathalie Blanc, directrice générale adjointe (04 71 46 48 53 | n.blanc@caba.fr).

Notre offre vous intéresse ?

Les candidatures avec **lettre de motivation, CV, copie des diplômes**, sont à adresser, avant le 10 avril 2023, à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin D'Aurillac

Soit par courrier

CABA - 3, place des Carmes - CS 80501 - 15015 Aurillac Cedex

Soit par mail à contact@caba.fr